

Coût de l'énergie électricité

Redevance (€/an) ⁽¹⁾
72,00

Prix par kWh (€cent/kWh)				
	24h	h. pleines	h. creuses	excl. nuit
Consommation	14,75	14,85	14,65	14,65
Injection ⁽²⁾	2,85	2,88	2,82	2,82
Consommation	14,60	14,70	14,50	14,50
Injection ⁽²⁾	2,45	2,48	2,42	2,42

Prix Mensuel
Prix Mensuel
Prix annuel estimé
Prix annuel estimé

Partage d'énergie (€/an) ⁽³⁾
75,00

Formule tarifaire (4)				
	24h	h. pleines	h. creuses	excl. nuit
Consommation	1,2700 x ENDEX101 + 30	1,2810 x ENDEX101 + 30	1,2590 x ENDEX101 + 30	1,2590 x ENDEX101 + 30
Injection ⁽²⁾	0,45720 x ENDEX101 – 10,800	0,46116 x ENDEX101 – 10,800	0,45324 x ENDEX101 – 10,800	0,45324 x ENDEX101 – 10,800

Forfait panneaux solaires (€/kVA/mois) ⁽⁵⁾
4,00

Cashback (€/an) ⁽⁶⁾
120,00

Coût de l'énergie gaz naturel

Redevance (€/an) ⁽¹⁾
72,00

Prix par kWh (€cent/kWh)
5,37
5,56

Prix Mensuel
Prix annuel estimé

Cashback (€/an) ⁽⁶⁾
120,00

Formule tarifaire (7)
1,0700 x TTF101 + 7,45

Pendant les 12 premiers mois suivant votre changement, votre prix sera adapté en fonction de cette formule fixe. L'énergie fournie provient à 100 % d'électricité verte.

- (1) La redevance fixe est une redevance administrative payable annuellement à Elegant au prorata de la durée du contrat, sauf si le client met fin au contrat dans les six mois suivant le début de la livraison en vertu du contrat, auquel cas le client est redevable d'une redevance fixe égale à six mois.
- (2) Les tarifs d'injection sont exclus de la TVA et ne sont d'application en Flandre que si vous avez choisi ce régime spécifique lors de votre inscription ou si votre installation relève de ce régime. Plus d'informations sur <https://www.vreg.be/nl/faq/terugleveringscontract>
- (3) Les frais administratifs pour le partage d'énergie seront calculés au prorata du nombre de jours d'activité de partage d'énergie.
- (4) Le paramètre ENDEX101 de la formule est la valeur des quotations "month ahead" pour "Belgian Power Base Load Futures" telle que publiée sur www.theice.com. La formule est exprimée en €/MWh. Ce paramètre est fixé chaque mois basé sur la moyenne arithmétique des cours de clôture des Belgian Power Base Load Futures (jours ouvrables sauf le dernier du mois) pour le mois précédant le mois de livraison. Le tableau ci-dessus indique le prix de vente basé sur la valeur la plus récente, celle de novembre 2024 (fixée basé sur la moyenne arithmétique des prix d'octobre 2024): 85,978 €/MWh. Le prix annuel estimé pour ENDEX101 est de 84,845 €/MWh pour l'enlèvement et de 77,205 €/MWh pour l'injection selon la méthodologie VREG.
- (5) Ceci ne s'applique qu'aux raccordements avec des panneaux solaires et un compteur inverseur où le principe de compensation est appliqué. Le nombre de kVA correspond à la puissance de votre onduleur, telle que transmise par votre gestionnaire de réseau.
- (6) Comme nouveau client, vous recevez un cashback de 120,00 euros par raccordement au terme de la première année civile. Le règlement du cashback s'effectue après la fin de l'année civile via une facture séparée (note de crédit). Le cashback n'est acquis qu'après un an, et seulement si vous avez pris le même produit sans interruption chez Elegant. Le cashback est annulé si le Client est déclaré en défaut par Elegant pour cause de retard(s) de paiement.
- (7) Le paramètre TTF101 de la formule est la valeur des quotations "month ahead" pour "Dutch TTF Gas Base Load Futures" telle que publiée sur www.theice.com. La formule est exprimée en €/MWh. Ce paramètre est fixé chaque mois basé sur la moyenne arithmétique des cours de clôture des Dutch TTF Gas Base Load Futures (jours ouvrables sauf le dernier du mois) pour le mois précédant le mois de livraison. Le tableau ci-dessus indique le prix de vente basé sur la valeur la plus récente, celle de novembre 2024 (fixée basé sur la moyenne arithmétique des prix d'octobre 2024): 40,416 €/MWh. Le prix annuel estimé pour TTF101 est de 42,026 €/MWh selon la méthodologie VREG.

Région flamande	Compteur digital				Compteur analogique				Prosumer
	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	
	(€/kW/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kW/an)
FLUVIUS ANTW.	40,2419	4,59244	3,40588	15,14	100,6046	6,78650	5,59994	13,95	45,85
FLUVIUS LIMB.	41,3087	5,38613	4,02546	15,14	103,2758	7,97663	6,61596	13,95	53,89
FLUVIUS WEST	44,3052	4,82076	3,64424	15,14	110,7594	7,45668	6,28015	13,95	50,37
GASELWEST	46,0042	5,70838	4,16029	15,14	115,0100	8,47173	6,92364	13,95	57,23
IMEWO	41,7713	4,71756	3,53433	15,14	104,4312	7,16627	5,98303	13,95	48,41
INTERGEM	37,2318	4,05034	3,07933	15,14	93,0786	6,42035	5,44933	13,95	43,38
IVEKA	43,6951	4,63924	3,43638	15,14	109,2330	7,11737	5,91451	13,95	48,08
IVERLEK	41,9261	4,58788	3,45855	15,14	104,8128	7,13518	6,00584	13,95	48,20
PBE	56,5930	4,71158	3,79846	15,14	141,4782	8,12849	7,21537	13,95	54,91
SIBELGAS	46,5117	5,27163	3,96145	15,14	116,2820	7,87479	6,56461	13,95	53,20

Si, en cas d'un compteur digital votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstariefbetaalt-u-voor-een-kilowatt>

Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné.

Taxes et surtaxes sur l'électricité

Cotisation sur l'énergie			0,20417 c€/kWh
	Consommation	0 – 3.000 kWh	5,03288 c€/kWh
	Consommation	3.000 – 20.000 kWh	5,03288 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation	20.000 – 50.000 kWh	4,81876 c€/kWh
	Résidentiel		0,00 €/mois
Contribution fonds énergie (FL)	Non-résidentiel		9,57 €/mois

Electricité verte et CHP

Cette contribution est destinée à supporter les investissements dans l'électricité verte (et en Flandre également dans la cogénération ou "CHP").

Ces quotas sont imposés par les autorités régionales et s'appliquent à chaque fournisseur. Les charges liées à l'énergie verte et à la cogénération seront ajustées aux changements législatifs et aux conditions du marché et figureront séparément sur la facture :

Région flamande 1,582 c€/kWh

Tarifs du réseau de gaz naturel

	Coûts de distribution				Terme fixe
	T1 (<5000 kWh)		T2 (5001-150000 kWh)		
	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	(€/an)
FLUVIUS ANTW.	15,97	2,329	99,87	0,651	13,95
FLUVIUS LIMB.	17,10	1,936	63,26	1,012	13,95
FLUVIUS WEST	7,75	2,808	88,73	1,188	13,95
GASELWEST	14,68	2,122	64,67	1,123	13,95
IMEWO	17,00	2,454	95,37	0,887	13,95
INTERGEM	12,96	1,891	62,6	0,899	13,95
IVEKA	13,98	2,017	75,10	0,795	13,95
IVERLEK	14,24	2,051	70,95	0,917	13,95
SIBELGAS	13,47	1,971	74,73	0,745	13,95

Taxes et surtaxes sur le gaz naturel

Cotisation sur l'énergie		0,10577 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation 0 – 12.000 kWh	0,87238 c€/kWh
	Consommation > 12.000 kWh	0,97549 c€/kWh

Frais de transport du gaz naturel

Les coûts du réseau de transport pour le gaz naturel en 2024 sont estimés à 0,162 c€/kWh (TVA incluse) tel que publié par Fluxys.

Elegant applique les tarifs de réseau, les taxes, les impôts, les contributions et les surtaxes tels qu'approuvés par les régulateurs (VREG et CWAPE) et les autorités compétentes. Pour votre information, les tarifs les plus récents sont affichés compris la TVA de 6 % lorsqu'elle est applicable. Toute modification rétroactive indépendante de la volonté d'Elegant, sera répercutée par Elegant sur le client.

Conditions Particulières

- Le Contrat, cette Carte Tarifaire, les « Conditions Générales de livraison d'Énergie par Elegant » (voir www.elegant.be/be/cg) et les Conditions Particulières forment ensemble l'Accord complet par lequel Elegant devient votre fournisseur d'énergie.
- Les prix sont valables pour les raccordements basse tension à l'électricité (consommation annuelle maximale 50 MWh – puissance de raccordement <56 kVA) et les raccordements au gaz naturel avec un compteur à relevé annuel et une consommation maximale de 250 MWh/an.
- La livraison commence de préférence à la date indiquée par le Client lors de l'inscription. Celle-ci ne débutera définitivement qu'à la date acceptée par le gestionnaire du réseau et inscrite dans le registre d'accès. Elegant n'est pas responsable d'une éventuelle perte de revenus due à une date de transfert défavorable pour les propriétaires de panneaux solaires. Si la demande de transfert de fournisseur n'est pas acceptée par l'exploitant du réseau, Elegant ne peut alors pas se charger de la livraison et cet Accord n'est pas valable.
- Elegant envoie toutes ses communications par voie électronique.
- Elegant vous contactera au moins 2 mois avant l'échéance de votre contrat d'un an en vue de son renouvellement. Bien entendu, le contrat peut être résilié à tout moment et sans frais par le Client, moyennant un préavis de 30 jours.